



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 66180

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fonds de réorientation et de modernisation de la médecine libérale (FORMMEL). Les médecins ont largement contribué à alimenter ce fonds et une grande partie des ces sommes devait être reversée aux professionnels de santé qui ont signé le contrat d'information. Or, les sommes en question semblent être bloquées sur un compte géré par la CNAMTS. Dans la mesure où l'informatisation des cabinets est incontournable pour que les médecins télétransmettent, ces professionnels de santé souhaitent bénéficier de l'aide du FORMMEL. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66180

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5405